



Dole/ Lons le 25/01/2017

Le SPIP du Jura vient d'apprendre l'affectation d'une DPIP titulaire sur leurs antennes.

L'équipe se réjouit de la volonté de pérenniser le poste de DPIP, elle regrette néanmoins le départ du directeur actuel, contractuel depuis le mois de septembre 2015.

Quid de la manière d'opérer ?

- Information fortuite de la DFSPPIP, du DPIP et du service, par voie d'un courriel comportant l'arrêté de nomination,

- Agenda mettant en difficultés agents et directeurs : arrivée du titulaire dès le mois de mars et titularisation le 10 juillet 2017, pour un départ du DPIP contractuel le 30 septembre 2017.

- Quelle marge de manœuvre laissée à ces directeurs, en cette cohabitation, ainsi induite, sur un même poste?

Nous tenons à souligner la qualité des relations humaines et les capacités d'adaptation du directeur actuel, qui a parfaitement intégré les enjeux de nos missions et les a soutenus avec grande compétence. Il a permis aux équipes d'assainir un contexte humain antérieur plus que difficile. La preuve en est, il a été reconduit au bout d'un an sur ses fonctions.

Dès lors, quelles propositions concrètes peut attendre un contractuel de l'administration pénitentiaire qui a effectué ses missions pendant 2ans .

L'équipe prend acte, à regret, que le Jura va perdre un chef d'antenne de qualité et attend des réponses à ses questionnements.

Laure MENORET
CGT

I. BOUTEILLE
SNEPAP FSU